

IRAK

Il faut que le gouvernement invite les experts internationaux à examiner les récentes allégations de torture

Index AI : MDE 14/047/2005

ÉFAI

Lundi 12 décembre 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International appelle les autorités irakiennes à inviter les experts internationaux à participer aux enquêtes en cours sur les allégations de torture concernant les forces de sécurité irakiennes. L'organisation est vivement préoccupée par la découverte dimanche 11 décembre de victimes de violences parmi les 625 personnes détenues dans un site du ministère de l'Intérieur irakien, dont 13 auraient subi des violences suffisamment graves pour nécessiter des soins médicaux.

« Les spécialistes en droits humains devraient être invités à participer aux investigations sur ces cas et sur la pratique de la torture, ou à vérifier le bon déroulement de ces enquêtes, a déclaré Amnesty International. Il est primordial que ces investigations soient perçues comme indépendantes et impartiales. »

La découverte des détenus de la prison de Rusafa s'est produite dans le cadre de l'enquête en cours sur les centres de détention contrôlés par les Irakiens. Des responsables du ministère de la Justice qui avaient pris part à ces investigations ont passé en revue le cas de certains détenus et ordonné la libération de 56 d'entre eux peu de temps après. Laith Kubba, porte-parole du gouvernement, a déclaré le jour même qu'une enquête plus approfondie sur les allégations de torture allait être menée.

Amnesty International pense que les conclusions de l'enquête devrait être rendues publiques dans leur totalité le plus tôt possible, et que toute personne soupçonnée d'avoir ordonné, commis ou accepté des actes de torture devrait être jugée rapidement et de manière équitable.

Les autorités irakiennes devraient veiller à ce que les détenus maltraités ou torturés, qui peuvent être traumatisés par l'épreuve qu'ils ont subie, puissent bénéficier de soins médicaux et éventuellement psychiatriques ainsi que de mesures de réparation adaptées.

Amnesty International demande en outre au gouvernement irakien et à la Force multinationale de prendre immédiatement des mesures pour que le nom de toutes les personnes détenues figure dans un registre central. Ils devraient fournir rapidement – dans un délai de vingt-quatre heures par exemple – les informations concernant toute détention dont ils sont responsables, afin que les proches et d'autres personnes puissent avoir sans attendre des nouvelles des détenus, y compris les raisons de leur arrestation et le lieu de leur incarcération.

Complément d'information

Amnesty International a reçu de nombreuses informations faisant état de détenus victimes d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements aux mains des forces irakiennes, dont la police et les forces spéciales dépendant du ministère de l'Intérieur, comme la Brigade du Loup. La plupart des victimes seraient des sunnites soupçonnés d'insurrection.

Les tortures ont lieu dans le bâtiment du ministère de l'Intérieur ainsi que dans d'autres sites du ministère à Bagdad. Le 15 novembre, les forces américaines ont découvert 173 détenus à Bagdad dans un bunker secret à l'intérieur du ministère. Les détenus semblaient avoir été torturés, maltraités et affamés. Le Premier ministre irakien Ibrahim al Jaafari a annoncé le jour même qu'il avait ordonné l'ouverture d'une enquête sur ces allégations. Dirigé par le Premier ministre adjoint Rozh Nuri Shawes, le comité chargé de l'enquête a refusé à ce jour de rendre publiques ses découvertes.

Les allégations de torture de cette semaine semblent particulièrement graves. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>